



BUDGETS PRIMITIFS 2023

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif.

La présente note répond à cette obligation.

Il est établi un budget primitif pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe de la gendarmerie.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Il a pour objet de prévoir et d'autoriser les dépenses et les recettes à intervenir en 2023, dans le respect des principes de sincérité et d'équilibre.

Les propositions 2023 sont comparées aux crédits votés en 2022 (cumul du budget primitif et des décisions modificatives).

Les principales évolutions sont mentionnées.

BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET GENERAL

Le budget primitif 2023 est construit en reprenant les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2022, établis dans le cadre du compte administratif, en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Résultat de clôture de la section de fonctionnement, en excédent :	3 022 568,09 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » :	1 240 948,82 €
Report du solde en fonctionnement, compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » :	1 781 619,27 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général, chapitre 011 :	3 267 025 €
Crédits votés en 2022 :	2 622 914
Evolution 2022 / 2023 :	+ 24,56 %
Prise en compte de la hausse du tarif de l'énergie, le compte 60612 « énergies » passe de 400 000 € à 1 100 000 €, le compte 60622 « carburant » de 44 900 € à 63 000 €	
Charges de personnel, chapitre 012 :	5 883 500 €
Crédits votés en 2022 :	5 775 000 €
Evolution 2022 / 2023 :	+ 1,88 %
Prise en compte de l'évolution de l'effectif, du Glissement Vieillesse Technicité et de l'augmentation du point d'indice en année pleine (+ 3,5 % au 1 ^{er} juillet 2022)	
Autres charges de gestion courante, chapitre 65	941 750 €
Crédits votés en 2022 :	919 850 €
Evolution 2022 / 2023	+ 2,38 %
Impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice sur les indemnités des élus, augmentation de la subvention au CCAS (passe de 300 000 € à 310 000 €)	

Cumul intermédiaire – dépenses de gestion courante : 10 092 275 €

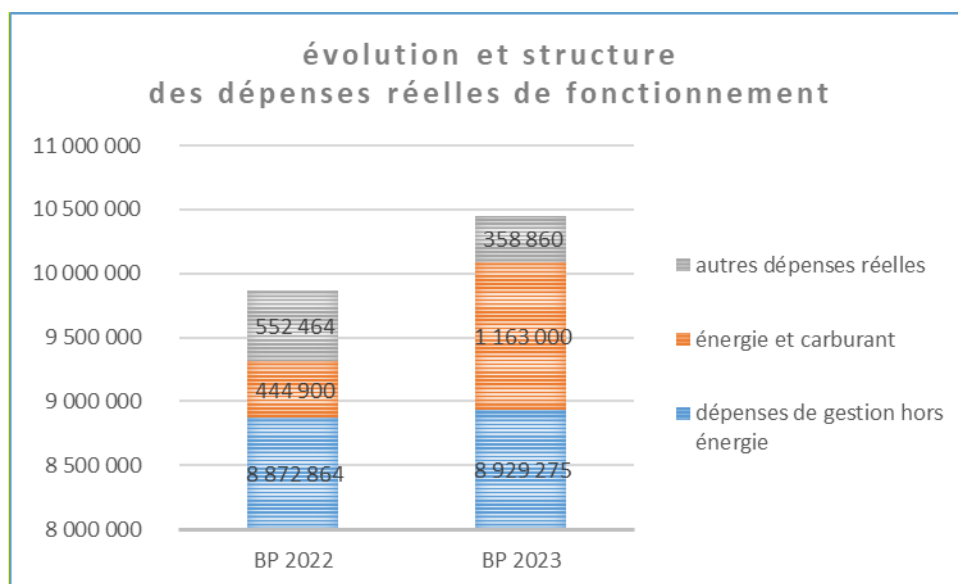
Crédits votés en 2022	9 317 764 €
Evolution 2022 / 2023	+ 8,31 %

Charges financières, chapitre 66 :	237 860 €
Crédits votés en 2022 :	245 013 €
Evolution 2022 / 2023	-2,92 %
Pour mémoire, réalisé 2022 :	233 103,85 €

Charges exceptionnelles, chapitre 67 :	38 000 €
Crédits votés en 2022 :	78 000 €
Evolution 2022 / 2023	-51,28 %
Pour mémoire, réalisé 2022 :	74 183,44 €
En 2023, pas d'indemnité de rupture anticipé de marchés publics et pas de subvention au budget annexe de la gendarmerie	

Cumul intermédiaire – dépenses réelles de fonctionnement :10 451 135 €

Crédits votés en 2022	9 870 228 €
Evolution 2022 / 2023	+ 5,89 %



Virement à la section d'investissement :	1 550 000 €
Crédits votés en 2022 :	1 695 549 €
Evolution 2022 / 2023	- 8,58 %
Autofinancement des investissements dégagé sur l'exercice 2023.	

Opérations d'ordre, chapitre 042 :	535 500 €
Crédits votés en 2022 :	407 500 €
Evolution 2022 / 2023	+ 31,41 %
Pour mémoire, réalisé 2022 :	880 286,49 €

Les opérations d'ordre ont pour objet de « ranger » certaines opérations dans la bonne section comptable (fonctionnement ou investissement) selon qu'elles affectent ou non le patrimoine de la commune.

C'est notamment le cas des amortissements, prélèvements obligatoires sur le fonctionnement pour financer le renouvellement du patrimoine communal.

Le volume des amortissements fluctue avec le niveau des investissements amortissables réalisés ou entièrement amortis dans l'exercice précédent.

Cumul intermédiaire – dépenses d'ordre de fonctionnement :2 085 500 €

Crédits votés en 2022	2 103 049 €
Evolution 2022 / 2023	- 0,83 %

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :12 536 635 €

Crédits votés en 2022 :	11 973 277 €
Evolution 2022 / 2023	+ 4,71 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges, chapitre 013 :	50 000 €
Crédits votés en 2022 :	33 000 €
Evolution 2022 / 2023	+ 51,52 %
Pour mémoire, réalisé 2022 :	128 319,92 €

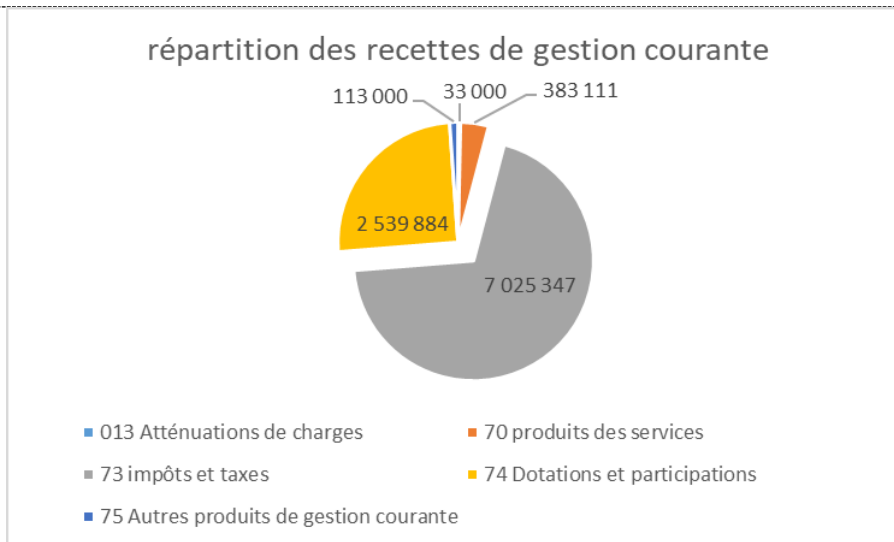
Remboursement de salaires au titre de l'assurance des risques statutaires (accidents du travail, longues maladies...).

Prévision selon valeur moyenne des 5 dernières années.

Produits des services, chapitre 70 :	481 812 €
Crédits votés en 2022 :	383 111 €
Evolution 2022 / 2023	+ 25,76 %
Pour mémoire, réalisé 2022 :	429 738,63 €
Impôts et taxes, chapitre 73 :	7 223 789 €
Crédits votés en 2022 :	7 025 347 €
Evolution 2022 / 2023	+ 2,82 %
Pour mémoire, réalisé 2022 :	7 291 456,07 €
Recettes de fiscalité locale, prévision prudente compte tenu de la revalorisation des bases fiscales (+ 7,1 % hors locaux professionnels) <u>sans modification des taux d'imposition</u> et du ralentissement attendu du marché de l'immobilier (droits de mutation).	
Dotations et participations, chapitre 74 :	2 762 415 €
Crédits votés en 2022 :	2 539 884 €
Evolution 2022 / 2023	+ 8,76 %
Pour mémoire, réalisé 2022 :	2 812 196,65 €
Progression modérée compte tenu de la hausse de population et du maintien dans le dispositif de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU : 208 056 € en 2022)	
Autres produits de gestion courante, chapitre 75 :	92 000 €
Crédits votés en 2022 :	113 000 €
Evolution 2022 / 2023	- 18,58 %
Pour mémoire, réalisé 2022 :	137 897,80 €
Fourchette basse ; baisse de la valorisation des installations sportives auprès des établissements d'enseignement (nouvel équipement à Saint-Guilhem)	

Cumul intermédiaire – recettes de gestion courante : **10 610 016 €**

Crédits votés en 2022	10 094 342 €
Evolution 2022 / 2023	+ 5,11 %



Autres recettes réelles (produits financiers, produits exceptionnels, reprise sur provision) : .25 000 €

Cumul intermédiaire – recettes réelles de fonctionnement : **10 635 016 €**

Crédits votés en 2022	10 097 542 €
Evolution 2022 / 2023	+ 5,32 %

Opérations d'ordre :

Crédits votés en 2022 :	120 000 €
Pour l'essentiel, travaux en régie	

Excédents de fonctionnement reportés, compte 002 :1 781 619 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **12 536 635 €**

Crédits votés en 2022 :	11 973 277 €
Evolution 2022 / 2023	+ 4,71 %

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement, cumul des chapitres 20, 21 et 23 : 7 027 760 €

La majeure partie des dépenses réalisées correspond à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement décliné en 9 opérations pour un montant total de 3 702 876 € (5 661 085 € en 2022) :

opération	Cout TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nouveau groupe scolaire (pole scolaire Prévert Rostand)	3 130 000 €	45 426 €	3 051 129 €	33 445 €	- €	- €	- €	- €
Restaurant et service scolaire	2 516 000 €	78 292 €	239 613 €	2 198 095 €	- €	- €	- €	- €
Rénovation thermique de l'école maternelle Prévert	807 432 €	197 420 €	135 691 €	474 321 €	- €	- €	- €	- €
Extension du gymnase Rebichon - salle d'haltérophilie musculation	1 223 600 €	795 746 €	412 966 €	14 888 €	- €	- €	- €	- €
Espace culturel, associatif et citoyen	7 200 000 €	14 880 €	50 853 €	200 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €	2 134 267 €	- €
Espace sportif municipal de l'Estagnol	569 000 €	55 474 €	456 810 €	56 716 €	- €	- €	- €	- €
requalification des places du centre ancien	4 803 000 €	35 297 €	1 031 438 €	605 700 €	960 000 €	960 000 €	960 000 €	250 565 €
Tribunes du stade de l'Estagnol	285 000 €	1 704 €	277 905 €	5 391 €	- €	- €	- €	- €
Définition du programme de construction d'un cinéma	119 000 €	- €	4 680 €	114 320 €	- €	- €	- €	- €
total	20 653 032 €	1 224 239 €	5 661 085 €	3 702 876 €	3 360 000 €	3 360 000 €	3 094 267 €	250 565 €

Les autres dépenses d'équipement planifiées en 2023 concernent pour l'essentiel les équipements des services municipaux et des écoles, les études et travaux dans les bâtiments communaux, les études et travaux de voirie et réseaux divers, les interventions sur l'éclairage public, les équipements de voirie (panneaux de signalisation et mobilier urbain) et les équipements de sécurité (poteaux à incendie et caméras de surveillance)

Cumul intermédiaire – dépenses d'équipement : 7 027 760 €

Crédits votés en 2022 : 7 927 572 €

Evolution 2022 / 2023 - 11,35 %

Pour mémoire, réalisé 2022 6 514 178,55 €

Dépenses financières, cumul des chapitres 10,13, 16 et 26 : 3 756 600 €

Crédits votés en 2022 : 779 000 €

Pour mémoire, réalisé 2022 : 674 762,75 €

Augmentation tenant pour l'essentiel à l'inscription de dépenses de 2 500 000 € pour neutraliser les recettes de participation de la ZAC de la Cavalerie en attente de validation finale du projet (mesure prudentielle).

Annuité de remboursement du capital de la dette prise en compte à hauteur de 750 000 € (654 832,21 € en 2022), compte tenu des tableaux d'amortissement en cours.

Opérations pour compte de tiers : 402 897 €

Restes à réaliser de l'exercice 2022, interventions de mise en sécurité dans les immeubles menaçant ruine

Cumul intermédiaire – dépenses réelles d'investissement : 11 187 257 €

Crédits votés en 2022 : 9 140 425 €

Pour mémoire, réalisé 2022 7 194 311,30 €

Opérations d'ordre : 136 000 €

Crédits votés en 2022 : 131 725 €

Comprend les travaux en régie (120 000 €) et une régularisation d'avance sur concession de 2022 (16 000 €)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 11 323 257 €

Crédits votés en 2022 : 9 272 150 €

Evolution 2022 / 2023 + 22,12 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement, chapitre 13 :	4 722 067 €
Crédits votés en 2022 :	1 315 767 €
Comprend la participation de 2 500 000 € pour la ZAC de la Cavalerie, recette neutralisée par une dépense de même montant à ce stade du projet (mesure prudentielle)	
Subventions des collectivités et participations perçues pour financer les investissements communaux :	
· Etat (dont DETR) :	941 375 €
· Région :	240 810 €
· Département :	433 758 €
· Autres (banque des territoires / ANCT) :	41 600 €
· Programmes d'Aménagement d'Ensemble :	404 000 €
· Participation voirie et réseau :	160 524 €
Emprunts et dettes assimilées, chapitre 16 :	1 800 000 €
Crédits votés et consommés en 2022 :	3 192 000 €
Cumul intermédiaire – recettes d'équipement :	6 522 067 €
Crédits votés en 2022 :	4 507 767 €
Pour mémoire, réalisé 2022 :	4 524 314,25 €
Dotations, fonds divers et réserves, chapitre 10 :	2 476 949 €
Crédits votés en 2022 :	1 906 910 €
Pour mémoire, réalisé 2022 :	1 949 500,74 €
Comprend le Fonds de Compensation de la TVA (1 000 000 €), la taxe d'aménagement (236 000 €) et l'affectation du résultat 2022 (1 240 949 €).	
Produits des cessions d'immobilisations, chapitre 024 :	61 500 €
Crédits votés en 2022 :	475 500 €
Vente d'un terrain communal	
Cumul intermédiaire – recettes financières :	2 538 449 €
Crédits votés en 2022 :	2 382 410 €
Pour mémoire, réalisé 2022 :	1 949 500,74 €
Opérations pour compte de tiers, chapitre 45 :	70 925 €
Crédits votés en 2022 :	220 925 €
Recettes de remboursement des travaux d'office pour compte de tiers, reste à réaliser sur 2022	
Cumul intermédiaire – recettes réelles d'investissement :	9 131 441 €
Crédits votés en 2022 :	7 111 102 €
Pour mémoire, réalisé 2022 :	6 473 814,99 €
Recettes d'ordre :	2 101 500 €
Crédits votés en 2022 :	2 114 774 €
Comprend le virement de la section de fonctionnement (1 550 000 €), les amortissements réglementaires (535 500 €) et l'écriture d'opération patrimoniale pour régularisation d'une avance sur concession de 2022 (16 000 €)	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	11 323 257 €
Comprend le solde d'exécution reporté pour 90 316 €	
Crédits votés en 2022 :	9 272 150 €
Dont 46 274 € pour solde d'exécution reporté de 2021	
Evolution 2022 / 2023	+ 22,12 %

Evolution des ratios

Sur base de projection linéaire de la population à 9 290 habitants au 31-12-2023

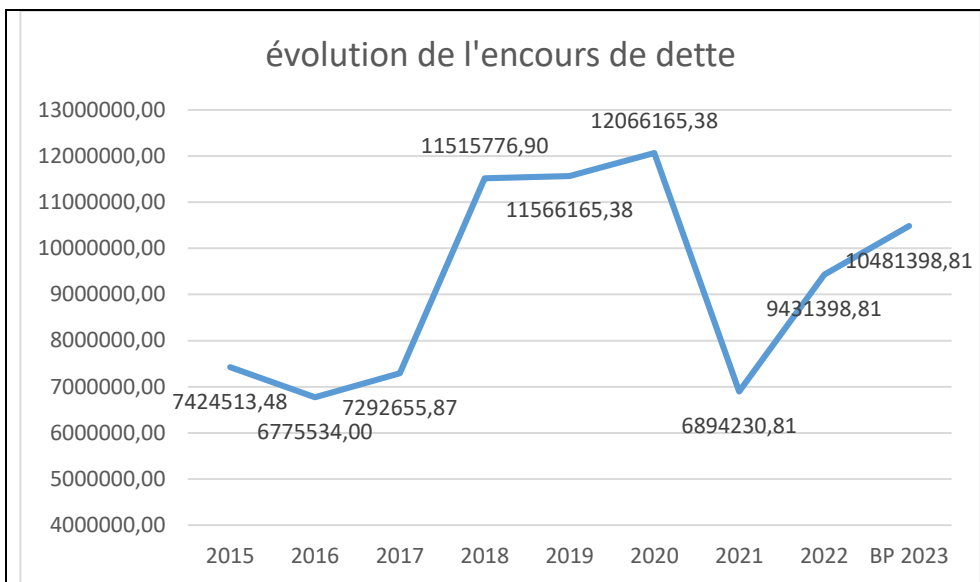
Encours de dette prévisionnel au 31 décembre 2023 :

10 481 398,81 €

(Encours au 31-12-22 : 9 431 398,81 € + emprunt 2023 : 1 800 000 € - capital remboursé en 2023 : 750 000 €)

Dettes prévisionnelles par habitant au 31-12-2023 :

1 128,25 €



Dépenses réelles de fonctionnement par habitant (prévisionnel) :..... 1 124,99 €
 Dépenses d'équipement par habitant :..... 756,49 €

BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Section de fonctionnement

Charges à caractère général, chapitre 011 :	62 616 €
Entretien de bâtiment, assurances et taxe foncière	
Charges financières, chapitre 66 :	99 860 €
Intérêts de la dette	
Dépenses imprévues, compte 022 :	4 000 €
Virement à la section d'investissement, compte 023 :	104 999 €
Total des dépenses de fonctionnement :	271 475 €

Autres produits de gestion courante, chapitre 75 :	243 000 €
Loyers et charges	
Résultat reporté, compte 002.....	28 475 €
Total des recettes de fonctionnement :	271 475 €

Section d'investissement

Immobilisations corporelles, chapitre 21 :	5 000 €
Grosses réparations	
Remboursement du capital de la dette, chapitre 16 :	100 000 €
Solde d'exécution reporté, compte 001 :	141 382 €
Déficit d'investissement de 2021	
Total des dépenses d'investissement :	246 382 €

Excédent de fonctionnement capitalisé, compte 1068 :	141 383 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2022, pour couverture du déficit d'investissement de 141 382,40 €, couverture à l'arrondi supérieur	
Virement de la section de fonctionnement :	104 999 €
Total des recettes d'investissement :	246 382 €

Encours de dette prévisionnel au 31-12-2023 :

4 971 215,21 €

Deux emprunts souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignation en 2017

Emprunts à taux révisable assis sur le taux du livret A, classés en A-1 ce qui correspond au niveau de risque le plus bas (classement issu de la charte Gissler).

Pas de nouvel emprunt en 2023.